



MONCEAUX

sur Dordogne

Votre journal d'information municipal

Janvier 2026



Cabinet Médical



Naissances récompensées



Rond point



Les marchés des producteurs de pays



MONCEAUX

sur Dordogne

Votre journal d'information municipal Janvier 2026

Le mot du Maire



En ce début d'année je viens, au nom de l'équipe municipale, vous présenter nos meilleurs vœux de santé, de réussite et de joie pour 2026.

Espérons que cette année nous soit paisible et gardons toujours à l'esprit qu'il nous sera toujours plus facile de la traverser en pratiquant l'entraide et la solidarité, valeurs essentielles de notre ruralité.

Depuis plusieurs années, nous vous parlions de l'installation d'un cabinet médical à Monceaux ; c'est chose faite depuis fin 2025. J'adresse, au nom de tous, mes plus sincères remerciements au docteur CLAUX-SENON et à toute son équipe, pour avoir choisi de s'installer dans notre commune. Notre collectivité a fait au mieux pour faciliter cette installation.

Au fil des quelques pages de ce bulletin, vous y trouverez l'actualité moncelloise ; je tiens notamment à vous rappeler qu'il est nécessaire que celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait doivent très rapidement faire leur demande de raccordement à la fibre.

Il est également nécessaire de vous remémorer que nous détenons (à la mairie) une agence postale, ouverte pour l'instant 4 matinées par semaine ; laquelle est malheureusement en diminution constante d'activités. Ayez le réflexe d'utiliser ce service public essentiel pour vos achats de timbres, affranchissements, envoi de recommandés, retraits...

Concernant le dossier de la refonte du système de collecte des déchets, après plusieurs revirements de situation fin 2025 au niveau du conseil communautaire, il semblerait que la décision de mise en place de la tarification incitative soit finalement repoussée après les prochaines élections municipales. Face aux très nombreuses interrogations qui restent encore sans réponse, vos élus municipaux restent très frileux sur ce projet et ne se sont toujours pas prononcés sur l'implantation des PAV (points d'apport volontaire) projetée par XV'D.

Espérons que la prochaine mandature communautaire saura correctement reprendre ce dossier.

Et puis au chapitre des excellentes nouvelles, notre école communale, avec ses 40 enfants, se porte à merveille. Un agrandissement des locaux est projeté.

Je vous souhaite une belle et douce année à Monceaux. Sincère pensée pour celles et ceux d'entre vous qui sont les plus isolés.

Bien à vous

Vincent ARRESTIER

Sommaire

Travaux	Page 3	Associations	Page 14
Voirie	Page 3	AMAC	Page 14
Recherche ressource en eau	Page 4	APE	Page 16
Salle mémorielle Chansèves	Page 4	FAMILLES RURALES	Page 16
		LA GYM	Page 17
Vie pratique à Monceaux	Page 5	COMITÉ DES FÊTES	Page 18
PLUI H	Page 5	CANTABILE	Page 18
Redevance et tarifs eau	Page 5	L'OUSTAL	Page 20
Collecte des ordures	Page 7		
Soutenez l'emploi local	Page 7	Recettes d'ici et d'ailleurs	Page 21
Preserver l'agence postale	Page 8		
Elections municipales	Page 8	JEU	Page 22
Fibre optique	Page 9		
		Etat civil	Verso
Projets	Page 9		
Notre école a de l'avenir	Page 9		
Mobilité	Page 10		
Plan mobilité	Page 11		
Info-Conso	Page 12		
Le Quishing	Page 12		
La réparabilité	Page 12		
Aide et conseils	Page 13		
Actualités	Page 13		
Naissances récompensées	Page 13		
Des habitants de Monceaux	Page 14		

MAIRIE

Le Bourg
19400 MONCEAUX SUR DORDOGNE
Tél. 05.55.28.06.95
mairie.monceaux19@orange.fr
www.monceaux.correze.net
Du lundi au vendredi de 8h15 à 12h
et de 13h30 à 17h30
et le samedi de 8h à 12h

Directeur de publication : Vincent ARRESTIER,
Maire de Monceaux sur Dordogne
Rédaction : commission Information et
communication, et associations
Crédits photos : Municipalité, associations
Impression : Les Imprimeurs Corrèziens
Papier : PEFC
Tirage : 360 exemplaires

Travaux en cours ou à venir

Voirie:



Comme nous vous l'indiquions précédemment, nous avons mis en demeure l'entreprise CROUTE TP de reprendre en totalité les travaux d'enrobé dans la côte de Bros.

Cette reprise a été réalisée dans les meilleures conditions courant juillet et cette fois-ci le résultat est conforme aux attentes. Ces travaux d'une valeur de 99.000 € ont été soutenus par l'État à hauteur de 35.000€ et par le département pour 20.000 €.

Pour rappel, pour le programme 2025 et faute d'obtention d'une DETR, vos élus ont opté pour la réfection de plusieurs portions de voies communales : départ de la côte du cimetière, bas de la côte de la Salle et moitié du village d'Escourbaniers en enrobé à froid ; chemin des Triadou, petite place derrière l'église et lotissement de la Bouyge en grave émulsion et enduit bi-couches. Ces travaux, d'une valeur de 60.000 €, ont été confiés, après consultation, à l'entreprise COLAS. Ils vont bénéficier d'une aide du département de 20.000 €. Il est cependant regrettable de constater que les parties réalisées en enrobé à froid, et principalement la portion d' Escourbaniers, ne sont pas, là non plus, conformes aux attentes : la qualité de la bande de roulement n'est absolument pas au rendez-vous. Il a donc été demandé à l'entreprise de réaliser une analyse des matériaux « installés » et une réserve a été posée sur le procès-verbal de réception. Nous restons en attente d'une proposition de l'entreprise 6 mois après les travaux...

Concernant le rond-point de Laygues, il vient, fin 2025, d'être réalisé par le département. Répondra-t-il à l'objectif premier d'améliorer la sécurité de ce carrefour tout en limitant la vitesse au niveau du village ? Seul l'usage au cours des prochains mois en témoignera, nous l'espérons. Vos élus auraient souhaité que cet ouvrage soit davantage décalé vers le ruisseau du Malefarge mais cette proposition n'a malheureusement pas été retenue. En marge de la réalisation de cet ouvrage, mais aussi afin de pérenniser celui-ci, il a



été fait le choix par la municipalité de remplacer une portion de la vieille conduite en fonte qui passait sous le carrefour et se serait retrouvée sous le rond-point. La nouvelle conduite se situe désormais principalement sous accotements ce qui en facilitera l'accès en cas de besoin. Ces travaux complémentaires, d'une valeur de 20.000 € ont été subventionnés par le département à hauteur de 25% : nous en remercions les représentants.

Suite à la réalisation de ce rond-point, nous allons réfléchir, dès le début de cette année et en concertation avec les services départementaux, à d'autres aménagements sécuritaires.

Toujours suite à ces travaux, de nouveaux panneaux de signalisation vont très prochainement être installés depuis le rond-point et jusque sur la place, afin de mieux indiquer les différents services présents dans le bourg.

Par ailleurs, l'ensemble des réseaux secs (électricité, fibre) vont être enfouis sur toute la traversée du village de

Laygues. Les travaux devraient avoir lieu avant l'été et le département prendra ensuite en charge la réfection de l'enrobé sur toute la traversée du village. Pour l'enfouissement des réseaux, notre collectivité aura à sa charge environ 30.000 € correspondant d'une part à une participation à hauteur de 50% des travaux pour la partie fibre et d'autre part au coût des nouveaux mâts d'éclairage public.

Recherche d'une ressource complémentaire en eau :



Comme nous vous l'indiquions précédemment, la création, aux Chansèves, d'un forage supplémentaire avait été envisagée, pour davantage sécuriser notre approvisionnement en eau potable et pour desservir le site actuellement dépourvu.



Les travaux de foration, attribués à l'entreprise CONTANT, se sont déroulés au mois de novembre. Ils ont été complétés par la réalisation d'une diagraphie (vue en coupe du forage) réalisée par l'entreprise GHI et c'est Hydrau-Elect qui aura en charge les essais de débits. D'un montant global d'environ 35.000 € HT, ces travaux seront finalement accompagnés, et nous pouvons nous en réjouir, à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Au regard de la forte pluviométrie à cette période là, et la période d'étiage étant manifestement terminée, il a été fait le choix, en concertation avec l'hydrogéologue consultée, de repousser les essais de débit à l'été prochain.

Les premiers relevés, réalisés par l'hydrogéologue au moment de la foration, semblent cependant révéler un débit inférieur à ce qui avait été espéré.

Salle mémorielle des Chansèves :

La finalisation des travaux concernant la salle mémorielle, dans laquelle pourra être visionné le film « l'opération Cadillac en basse Corrèze », a pris un certain retard. Les travaux de peinture, carrelage, électricité et l'installation du mobilier ont été réalisés. Cependant, la dernière phase consistant à l'installation du système électronique de gestion de l'accès à la salle devrait être mis en place dans les prochaines semaines.

Rappelons que cette salle viendra en complément du sentier de la Résistance sur le site même du parachutage d'armes et munitions, le 14 juillet 1944, au profit de la Résistance. On peut espérer un accès au public d'ici la fin du premier trimestre 2026.

Vie pratique à Monceaux

PLUI H :



Nous vous l'écrivions dans la précédente édition, le document d'urbanisme prend forme. Le projet de cartographie et le règlement écrit sont quasiment terminés et seront soumis à l'approbation du conseil communautaire en début d'année.

Par la suite, une enquête publique sera ouverte à tous, afin que vous puissiez vous exprimer sur le projet soumis.

Vos élus ont tenté de faire valoir que notre commune est attractive (avec notamment 25 permis de construire délivrés au cours des 6 dernières années pour des maisons individuelles) et nous aurions souhaité qu'elle le reste davantage en terme de capacité à accueillir de nouvelles constructions. Seuls quelques villages vont pouvoir conserver des zones constructibles : Le Chambon et Le bourg essentiellement, et une toute petite zone à Moustoulat normalement.

Pour vous donner une idée, il faut avoir à l'esprit que seuls 23 ha pour l'ensemble du territoire intercommunal ont été retenus en zones constructibles pour l'habitat, et ce pour les 10 ans à venir : moins d'un ha par commune donc.

Il est par ailleurs regrettable d'avoir demandé à certains d'entre vous de proposer le déclassement de leurs anciennes granges, car cela n'a eu que peu, voire pas d'incidence sur la création (ou la conservation par rapport à l'actuelle carte communale) de zones constructibles.

Par ailleurs, votre conseil municipal, s'était aussi engagé, par délibération, à équiper en défense incendie, d'ici 2030, les secteurs non pourvus actuellement ; cela aurait dû favoriser le classement en zones constructibles des secteurs concernés ; mais là aussi cet engagement n'a pas été pris en compte.

Il est par ailleurs important de rappeler que, tant que le PLUI n'est pas définitivement arrêté (il le sera courant 2026), la carte communale reste en vigueur. Pour celles et ceux qui auraient des projets de constructions sur leurs parcelles actuellement constructibles, il est grand temps de saisir cette dernière opportunité pour déposer vos éventuels permis de construire. À bon entendeur !

Redevances agence de l'eau et tarifs communaux :



Vos factures d'eau potable et, le cas échéant, d'assainissement collectif mentionnent différentes lignes.

Jusqu'à l'année 2024, ces lignes étaient les suivantes :

→ sur les factures d'eau potable :

- forfait abonnement principal
- prix du m³ de l'eau
- taxe redevance pollution

→ sur les factures d'assainissement si votre habitation est raccordée au réseau d'assainissement collectif :

- prime fixe assainissement
- prix du m³ de l'assainissement
- redevance modernisation réseau collecte

Les lignes «*taxe redevance pollution*» et «*redevance modernisation réseau collecte*» concernaient des redevances

perçues pour le compte de l'agence de l'eau Adour-Garonne et les montants correspondants étaient donc intégralement reversés à la dite agence.

Sur les dernières factures que vous avez reçues, ces lignes sont remplacées :

- pour l'eau potable par « redevance performance des réseaux d'eau potable » et « redevance sur consommation d'eau potable »
- pour l'assainissement par « redevance performance systèmes d'assainissement ».

En effet, l'agence de l'eau a modifié son système de redevances avec effet à compter du 1er janvier 2025. Les nouvelles redevances sont censées prendre en compte la « performance » des réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, les modalités de mesure de ces « performances » ne nous ont pas été communiquées, et ce malgré nos demandes.

Toujours est il que :

- concernant l'eau potable : l'ancienne redevance « pollution », qui était de 0,33 €/m³, est remplacée par deux nouvelles redevances : une redevance « consommation » de 0,32 €/m³ et une redevance « performance » qui pourra varier à l'avenir de 0,07 €/m³ à 0,35 €/m³ en fonction de l'appréciation par l'agence de la performance de notre réseau. Pour l'année 2025, cette seconde redevance a été fixée provisoirement à son niveau le plus bas, soit 0,07 €/m³. Votre facture 2025 comporte donc un total de redevances destinées à l'agence de l'eau de 0,32 + 0,07 = 0,39 €/m³.
- concernant l'assainissement collectif : l'ancienne redevance « modernisation réseau collecte », qui était de 0,25 €/m³, est remplacée par une redevance « performance » qui pourra varier à l'avenir de 0,105 €/m³ à 0,35 €/m³ en fonction de l'appréciation par l'agence de la performance de notre réseau. Pour l'année 2025, cette nouvelle redevance a été fixée provisoirement à son niveau le plus bas, soit 0,105 €/m³. C'est ce dernier montant qui est donc pris en compte sur votre dernière facture.

En ce qui concerne maintenant les tarifs appliqués par la commune et qui permettent donc à cette dernière de financer le fonctionnement des réseaux et, le cas échéant, les investissements nécessaires :

- pour l'eau potable : les tarifs de 2024 ont pu être reconduits en 2025, à savoir un forfait abonnement de 80,00 € par an et une facturation au M3 consommé de 0,85 € jusqu'à 500 M3 et de 0,88 € pour les M3 au-delà de 500.
- pour l'assainissement collectif : le budget de ce service s'avère toujours difficile à équilibrer : les amortissements et intérêts d'emprunts sont importants et l'on doit en outre, ces dernières années, supporter de coûteuses réparations de pompes et autres matériels. Face à cette situation, vos élus ont été contraints de porter la facturation du M3 consommé de 1,70 € à 2,00 €, le forfait abonnement restant quant à lui inchangé à 140,00 €.

		2024	2025
Eau potable			
	Abonnement	80,00	80,00
	Redevance communale / M3 (Jusqu'à 500 m3)	0,85	0,85
	Redevances agence de l'eau	0,33	0,39
	Recette totale pour la commune pour une consommation de 120 M3	182,00	182,00
	Coût total pour l'abonné pour une consommation de 120 M3	221,60	228,80
Assainissement collectif			
	Abonnement	140,00	140,00
	Redevance communale / M3 (Jusqu'à 500 m3)	1,70	2,00
	Redevances agence de l'eau	0,25	0,105
	Recette totale pour la commune pour une consommation de 120 M3	344,00	380,00
	Coût total pour l'abonné pour une consommation de 120 M3	374,00	392,60

Collecte des ordures ménagères :



La communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne poursuit la préparation d'une modification importante de la collecte des déchets, à partir de 2026. Le but annoncé est d'éviter une trop forte augmentation des coûts au cours des années à venir.

Pour les usagers, les changements prévus se traduiront essentiellement à deux niveaux :

- les containers à déchets que nous connaissons actuellement seront remplacés par des « points d'apport volontaire » (PAV) de type colonnes enterrées comme on en voit actuellement à Argentat, par exemple au Bastier ou place Bad König. Pour Monceaux, il est prévu 8 à 9 PAV répartis sur le territoire communal, principalement sur des axes de passage. Votre municipalité s'est inquiétée auprès de la communauté de communes des contraintes pour les usagers que représente cette importante diminution des points de collecte.

- la taxe que nous payons actuellement pour ce service, perçue avec la taxe foncière sur les propriétés bâties et basée sur la valeur locative, sera quant à elle remplacée par une « tarification incitative » : le paiement d'un forfait donnera droit, pour une habitation, au dépôt de 26 sacs d'ordures ménagères par an. Pour chaque sac supplémentaire, une redevance complémentaire sera appliquée. A cet effet, chaque habitation disposera d'un badge qui permettra d'ouvrir la colonne pour y déposer les sacs et, en même temps, de comptabiliser le nombre de dépôts. Notons bien que cette tarification ne concernera que les ordures ménagères et pas les papiers et emballages (tri destiné au bac jaune).

Vos élus restent mobilisés sur ce sujet qui ne les satisfait pas en l'état.

Soutenez l'emploi local en louant votre logement meublé ! :



Afin de faciliter le recrutement de stagiaires, alternants et saisonniers sur notre territoire, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Vallée de la Dordogne Corrézienne lance un dispositif innovant d'hébergements temporaires.

L'objectif : permettre aux jeunes actifs en mobilité professionnelle de se loger simplement et à coût raisonnable, tout en permettant aux propriétaires locaux de valoriser leur bien meublé.

Un dispositif clé en main

Les propriétaires qui souhaitent louer leur logement pour de courtes périodes bénéficient d'un accompagnement complet :

- Référencement du logement et gestion des disponibilités
- Sélection des locataires et sécurisation des dossiers
- Gestion administrative : contrat, entrée, sortie, suivi

Le PETR prend également en charge une partie des frais liés à la mise en location(*), ce qui garantit une démarche simple et sereine pour tous.

(*) Selon conditions du PETR

Pourquoi participer ?

- ✓ Aider les entreprises locales à accueillir et fidéliser leurs jeunes recrues
- ✓ Contribuer à l'attractivité et au dynamisme de notre territoire
- ✓ Louer son logement en toute tranquillité, selon ses disponibilités
- ✓ Participer à une action citoyenne au service de l'emploi local

Que vous disposiez d'un studio, d'un appartement ou d'une maison meublée, chaque logement peut faire la différence !

Intéressé(e) ?

Contactez le PETR au: **05 19 59 04 00** ou sur www.valleedordogne.org

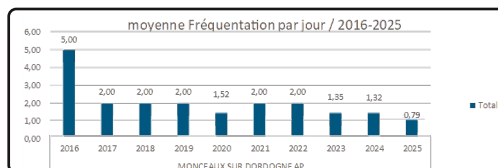
Préserver notre agence postale : un engagement collectif :

L'agence postale de notre commune est un service de proximité essentiel pour les habitants. Elle permet l'accès à de nombreuses démarches du quotidien et contribue au maintien du lien social, notamment pour les personnes les plus éloignées du numérique.

Comme de nombreux services en milieu rural, l'agence postale fait aujourd'hui face à une baisse de fréquentation liée à l'évolution des usages. Cette diminution peut, à terme, fragiliser son maintien sur notre territoire.

La fréquentation de notre agence postale est de moins de 1 client par jour en 2025.

Le chiffre des ventes est de 2.000 € en 2025, accusant une baisse de -28%.



Chacun peut agir à son niveau en privilégiant l'utilisation de l'agence postale locale pour ses envois de courrier et de colis, ses opérations courantes ou ses demandes d'information. Ces gestes simples participent directement à la pérennité du service.

Soutenir notre agence postale, c'est défendre un service public de proximité, accessible à tous, et contribuer à la vitalité de notre commune. La mobilisation des habitants est un levier essentiel pour garantir son maintien dans la durée. Nous vous rappelons que notre agence est ouverte 4 matinées par semaine (du lundi au jeudi).

Élections municipales :



Dans moins de deux mois, le 15 mars prochain, les personnes inscrites sur les listes électorales de la commune seront invitées à élire le prochain conseil municipal.

Dans le bulletin municipal de juillet 2025, nous vous avons présenté les principaux changements introduits pour la première fois quant aux règles applicables aux élections municipales dans les communes de 500 à 999 habitants, ce qui est le cas de Monceaux.

À l'approche de ces élections, il nous paraît important de rappeler l'essentiel de ces nouvelles règles :

Constitution des listes de candidats :

Le nombre de sièges à pourvoir reste de 15 mais le conseil serait réputé complet si l'application des règles ne permettait de pourvoir que 13 ou 14 postes.

Les listes de candidats devront être composées théoriquement de 15 noms mais avec la possibilité de n'en compter que 13 ou 14 (liste incomplète) ou au contraire 16 ou 17.

La parité devient obligatoire avec alternance d'hommes et de femmes sur les listes. Si le premier nom (tête de liste) est un homme, le second devra être une femme, le troisième un homme et ainsi de suite. Ainsi, une liste de 15 candidats dont la tête de liste serait un homme devrait nécessairement être composée de 8 hommes et 7 femmes.

La fin de prise des candidatures par les services de la préfecture est fixée au jeudi 26 février à 18 heures.

Inscription sur les listes électorales :

La date limite d'inscription sur les listes électorales pour pouvoir voter le 15 mars est le mercredi 4 février (en ligne) et le vendredi 6 février (en mairie).

Modalités de vote :

Changement majeur : il ne sera plus possible de panacher, de rayer des noms, d'en ajouter ou de modifier l'ordre des candidats.

On ne pourra mettre dans l'urne **qu'une liste sans aucune modification. À défaut, le bulletin sera nul.**

Fibre Optique :



Il est important de vous rappeler que la fin du réseau téléphonique historique (France Telecom devenu Orange) approche à grand pas : il sera définitivement coupé d'ici la fin de cette année.

À ce jour, près des $\frac{3}{4}$ d'entre vous ont pris leur abonnement fibre. Il est nécessaire que celles et ceux d'entre vous qui ne l'ont pas encore fait, le fassent rapidement. Nous vous invitons pour cela à aller sur le site internet de **NATHD** (au besoin, bien entendu n'hésitez pas à vous rapprocher des services de la mairie, nous pourrions vous aider) ou à contacter directement l'opérateur de votre choix ; attention cependant, tous les opérateurs ne sont peut-être pas en mesure de vous desservir.

Pour toutes celles et ceux qui ont des projets de constructions neuves, nous vous invitons à reconsulter les informations précisées dans le dernier bulletin municipal (juillet 2025). Pour rappel essentiel, désormais le raccordement au réseau fibré est devenu payant.

Par ailleurs, nous constatons tous, et malheureusement, des délais de réparation de plus en plus longs lors de dégâts sur le réseau. Soyez pour autant assurés que vos élus font le maximum pour déclarer les différents sinistres dans les meilleurs délais et relancent fréquemment les services concernés.

Cependant, le fait que les lignes fibrées soient majoritairement installées sur des poteaux appartenant à Orange, alors même que cette entité va supprimer son réseau (cf au-dessus), est un véritable problème. À ce jour, il semblerait qu'aucun accord fiable, sécurisé dans le temps et précisant les modalités exactes d'utilisation du réseau Orange par NATHD, n'ait encore été trouvé entre les 2 parties.

Il serait par ailleurs souhaitable que ce réseau puisse majoritairement, à terme, être enfoui. Vos élus plaident fréquemment en ce sens.

Projets

Notre école a de l'avenir !



C'est avec beaucoup d'émotions et de joie que nous avons finalement accueilli 40 enfants lors de la rentrée de septembre.

Les différents matériels éducatifs acquis ainsi que leur installation, ainsi que les quelques « petits » travaux envisagés (notamment le remplacement du sol d'une classe) ont pu être réalisés durant les vacances estivales. Nous remercions ici nos agents communaux pour leur promptitude.

L'organisation envisagée et précisée dans le dernier bulletin semble répondre aux attentes et besoins . Nous avons

cependant pu obtenir un coup de pouce supplémentaire et une jeune fille a répondu favorablement à notre proposition de service civique, en partenariat avec la FAL de la Corrèze. Elle a intégré l'équipe début décembre et devrait être là jusqu'à la sortie des classes de juillet.

Il a aussi fallu ré-ajuster les emplois de Colette et Charène, et rajouter quelques heures de ménage (5/semaine) que réalisent Karine LAMOUREUX.

Nous vous indiquons également, qu'un projet de création d'un espace supplémentaire, attenant au bâtiment est à l'étude. Malheureusement, celui ci n'a que peu avancé car le maître d'œuvre a pris beaucoup de retard. La partie plan est terminée, le permis de construire est en cours d'instruction, mais malheureusement la consultation des entreprises n'a pas encore eu lieu. Espérons que ce beau projet pourra démarrer au plus tôt, d'autant que l'État et le Département se sont engagés très favorablement pour nous accompagner financièrement.

Votre Conseil Municipal vient également de régir la possible entrée des TPS (Toutes Petites Sections). Ils ne seront acceptés qu'à compter de la date anniversaire de leur 3 ans, et s'ils sont propres. Pour de plus amples détails, merci de contacter directement la mairie où la directrice de l'école.

Mobilité :

La communauté de communes XV'D a pris la compétence mobilité en 2021.

Un chargé de mission a été recruté à la com'com pour travailler sur le développement durable, notamment la mobilité .

Une étude relative à la mobilité a pu être réalisée avec le bureau d'études EBULIS suite à un contrat d'objectif territorial signé avec l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)

Après l'étude de l'existant, des ateliers d'échange sur le sujet ont eu lieu avec des élus, des partenaires, des entreprises...

La com'com XV'D a ensuite établi un plan de mobilité simplifié annexé à cet article.

Au niveau de notre commune, nous souhaitons avancer sur la question de la mobilité car nous sommes conscients de la nécessité de proposer des solutions complémentaires aux services existants .

En effet, il y a sans doute des besoins, par exemple, pour les trajets du domicile à l'arrêt de bus, voire en dehors des horaires de bus, pour les petits trajets pour les courses, les rendez-vous administratifs ou médicaux, etc...

Pour ce faire nous avons besoin de vous : nous avons joint à ce bulletin municipal un **sondage** mobilité qui s'adresse à tous ; il est important qu'en y répondant, vous nous apportiez vos réflexions et idées.

Nous avons la possibilité, avec le tiers lieu l'Oustal, de mettre en place un service mobilité ; nous attendons vos réponses pour nous lancer dans ce projet au service de tous.



PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES XAINTRIE VAL DORDOGNE



Le Plan de Mobilité Simplifié s'organise autour de 3 objectifs stratégiques et 12 actions prioritaires bâties pour répondre aux enjeux et besoins du territoire.

OBJECTIF 1 - AMENER LE CHANGEMENT DE PRATIQUES, INFORMER SUR LES SERVICES

1. Centraliser l'ensemble de l'information sur les services existants sur une page web unique + publication d'une guide mobilité (PRIORITE 1)
2. Mettre en place une plateforme de mise en relation covoiturage avec incitation financière (PRIORITE 2)
3. Profiter du lancement du service d'itinérance du CIAS pour informer les publics plus isolés sur les services (PRIORITE 3)
4. Organiser un défi mobilité pour les jeunes dans un établissement volontaire (par exemple, le collège) (PRIORITE 4)

OBJECTIF 2 - UNE MOBILITE TRAVAILLEE POUR ET AVEC LES COMMUNES

1. Créer des petites zones de covoiturage sur toutes les communes pour inciter l'usage (PRIORITE 1)
2. Accompagner techniquement (et financièrement) les initiatives locales de location Vélo à Assistance Electrique (VAE) longue durée (PRIORITE 3)
3. Encourager et accompagner la mise en place de pédibus dans les communes du territoire (PRIORITE 3)
4. Sécuriser les piétons/vélos devant le collège Simone Veil. Travailler sur le stationnement bus et la circulation des élèves (PRIORITE 3)
5. Installer du stationnement vélo qualitatif sur tout le territoire (PRIORITE 4)

OBJECTIF 3 - SE DEPLACER EN T.C., EN INTERNE ET EN EXTERNE DU TERRITOIRE

1. Repenser le transport solidaire du CIAS pour pouvoir absorber la croissance des demandes (PRIORITE 2)
2. Pour le quotidien : 3 allers-retours par jour sur la ligne de bus Argentat – Tulle (PRIORITE 3)
3. Pour les touristes : extension du TAD estival / jusqu'au Barrage du Chastang / sur la période Juin et Septembre) (PRIORITE 4)

Le Plan de Mobilité Simplifié a été arrêté par les élus de la Communauté de Communes de la Xaintrie Val Dordogne en conseil communautaire du 13 Novembre 2025.

A la suite de cet arrêt, une phase de consultation des partenaires et du public va être lancée, afin de prendre en compte les avis des acteurs du territoire, au regard du plan de mobilité proposé. Elle se déroulera en plusieurs étapes :

- De 30 Novembre 2025 au 30 Janvier 2026 : Consultation des partenaires institutionnels
- 01 Février au 28 février 2026 : Participation du public
- Consultation du comité des partenaires pendant la phase de participation du public
- Mars/Avril 2026 : Synthèse et arbitrage des avis et remarques recueillis
- Mai 2026 : Approbation définitive du Plan de mobilité simplifié par le conseil communautaire de Xaintrie val Dordogne.



Info-conso

Le "QUISHING", la nouvelle arnaque au QR-code qui piège les automobilistes :



Comment ça marche?

Cette arnaque débute par un scénario très banal. Vous revenez à votre véhicule stationné et trouvez une contravention glissée sous l'essuie-glace.

Sur l'avis de contravention, on vous invite à scanner un QR code imprimé pour en savoir plus. Par automatisme ou curiosité, vous sortez votre téléphone, scannez le code et tombez dans un piège.



Une arnaque répandue

Ces faux codes, présents sur des contraventions frauduleuses, redirigent vers des sites malveillants pour extorquer des paiements. Bienvenue dans l'univers du "quishing", ce nouveau terrain de jeu des cybercriminels où la simplicité d'un QR code devient leur meilleur allié.

Les QR code ou "Quick Response Codes", se fondent dans notre quotidien, transformant une expérience autrefois tactile en un simple scan du bout des doigts.

Les escrocs n'ont eu qu'à suivre cette vague, en détournant leur fonction initiale pour rediriger les utilisateurs vers des sites frauduleux.

Quel est l'objectif de cette arnaque ?

En reproduisant, tel des faussaires, de faux avis de contravention, les escrocs veulent vous faire croire que vous réglez une amende.

En payant le montant de la fausse amende, vous alimentez en réalité les comptes de cybercriminels.

En utilisant des QR codes, les escrocs surfent sur la multiplication de ce mode de paiement... déjà utilisé par beaucoup de municipalités pour le paiement des PV de stationnement.

Une arnaque qui implique alors de se montrer très vigilant. Au moindre doute, contactez la police municipale ou votre mairie avant de régler le montant de l'amende.

Tout savoir sur l'indice de réparabilité :

Vous souhaitez changer votre lave-vaisselle ou votre aspirateur et vous assurer que le nouveau durera dans le temps ? Depuis le 1er janvier 2021, l'indice de réparabilité vous renseigne à ce sujet.

Qu'est-ce que l'indice de réparabilité ?

Obligatoire pour un certain nombre de produits depuis le 1er janvier 2021, l'indice de réparabilité consiste en une note sur 10 visant à informer le consommateur sur le caractère plus ou moins réparable de ses achats.

Il constitue un outil de lutte contre l'obsolescence - programmée ou non - pour éviter la mise au rebut trop précoce des produits et préserver les ressources naturelles nécessaires à leur production, en évitant le gaspillage.

Quels sont les produits concernés par l'indice de réparabilité ?

Électroménager, jardin ou encore multimédia, retrouvez la liste de tous les produits concernés ici

Comment est calculé l'indice de réparabilité ?

Le calcul de l'indice de réparabilité de chaque modèle de produits repose sur cinq critères.

1. Documentation :

Score déterminé par l'engagement du producteur à rendre disponibles gratuitement, en nombre d'années, des documents techniques auprès des réparateurs et des consommateurs.

2. Démontabilité et accès, outils, fixations

Score déterminé par la facilité de démontage du produit, le type d'outils nécessaires et les caractéristiques des

fixations.

3. Disponibilité des pièces détachées

Score déterminé par l'engagement du producteur de garantir dans la durée la disponibilité des pièces détachées et le délai de leur livraison.

4. Prix des pièces détachées

Score déterminé par le rapport entre le prix de vente des pièces détachées et le prix du produit.

5. Spécifiques

Score déterminé par des sous-critères propres à la catégorie de produits concernée.



L'indice de réparabilité résulte du calcul de ces scores par critères, ramené à une note sur 10.

Indice de durabilité

À partir de 2025, l'indice de durabilité remplace progressivement l'indice de réparabilité pour certaines catégories de produits, à commencer par les téléviseurs et les lave-linge. Il comprend de nouveaux critères, notamment relatifs à la fiabilité du produit.

En savoir plus :

www.economie.gouv.fr/particuliers/mes-droits-conso/bien-consommer/tout-savoir-sur-indice-de-durabilité

Bonus réparation

Depuis le 15 décembre 2022, vous pouvez bénéficier d'un bonus réparation pour faire réparer vos produits. La réparation doit porter sur des produits non couverts par une garantie et doit obligatoirement s'effectuer auprès d'un réparateur labellisé.

Le montant de l'aide financière se situe entre 15 et 60 €

Découvrir les appareils éligibles :

www.economie.gouv.fr/particuliers/bonus-reparation-comment-ca-marche

Besoin d'aide ou de conseils ?

La fédération départementale Familles Rurales de la Corrèze vous accompagne dans la résolution de vos litiges.

Plus d'informations au: **05 55 26 86 49** ou **07 88 56 52 76**

Actualités

Nos naissances récompensées :



Votre conseil municipal avait pris le parti d'offrir aux familles moncelloises ayant accueilli un enfant un petit cadeau de naissance, ainsi que de planter un arbre en l'honneur du nouveau venu. C'est chose faite puisque début décembre,



cinq familles moncelloises ayant eu un enfant en 2024 et/ou 2025 se sont retrouvées, lors d'une magnifique matinée ensoleillée, pour planter les arbres reçus dans le terrain communal, juste au dessus de la mairie.

Des habitants de Monceaux :



Lui Québécois, elle Japonaise, ils ont choisi Monceaux !

Serge Lemieux est natif du Québec. Sa vie professionnelle, dans le secteur de la réassurance pour les raffineries de pétrole, le conduit à vivre dans de nombreux pays aux quatre coins du monde.

C'est alors qu'il est en poste à Tokyo, à la fin des années 1980, qu'il rencontre Midori... et qu'il la convainc de quitter son Japon natal pour le suivre dans de nouveaux périples. Ainsi, ils viennent vivre à Paris en 1991 avant de passer 3 ans à Singapour puis de revenir à Paris.

En 2002, sonne pour Serge l'heure de la retraite, et donc pour le couple le moment de trouver un lieu de vie stable. Tout naturellement, ils jettent leur dévolu sur... la Corrèze ! Les paysages, la qualité de vie, les mentalités et... les prix raisonnables, motivent leur décision.

Leur première installation corrézienne est à Sexcles où ils passent 3 ans. Mais la maison est peu confortable, difficile à chauffer. Ils décident alors de faire construire un logis qui leur conviendra mieux, mais sans quitter pour autant la Corrèze. C'est donc à Monceaux, au lotissement « le Champ », qu'ils réalisent leur projet et qu'ils s'installent en 2006.

Voilà donc 20 ans qu'ils partagent la vie de notre commune. Bien entendu, quelques voyages ont ponctué ces années, soit à titre touristique, soit pour visiter leurs familles et connaissances dans leurs deux pays d'origine. Mais c'est loin, disent-ils !

Si vous rendez visite à Serge et Midori, n'hésitez pas à leur demander de vous montrer leurs réalisations. En effet, Serge a écrit tout au long de sa vie un nombre impressionnant de poèmes et il en a fait éditer deux recueils. Quant à Midori, c'est à la peinture qu'elle s'adonne en continuant à suivre des cours à Bassignac-le-Bas.

Alors, Serge et Midori auraient ils fait de Monceaux le centre du monde ?

Associations :



AMAC

2025,
Les marchés des producteurs de pays à Monceaux-sur-Dordogne.

Un grand MERCI à toutes les associations moncelloises fédérées par l'A.M.A.C. pour leur travail sans faille qui a rendu ces huit marchés estivaux très attractifs et festifs. La collaboration avec les associations et leurs membres est toujours appréciée.

Un très grand MERCI également aux habitants du centre bourg pour leur patience et leur gentillesse qui permettent chaque année de pouvoir proposer de belles soirées sur la place du village.

Beaucoup de touristes ont été présents, même si la saison touristique se confirme plus courte que dans le passé. Nous avons pu compter également sur beaucoup de personnes « locales », ce qui nous enchante énormément car c'est aussi pour eux que nous travaillons d'arrache-pied toutes les semaines.

Nous avons accueilli de nouveaux producteurs et espérons que nous pourrons toujours être attractifs pour qu'ils souhaitent revenir sur la belle place de notre village.

Cette année, nous avons eu la chance d'accueillir un mariage sur notre place au cours d'un marché. Les jeunes mariés avaient souhaité faire connaître les marchés de producteurs à leurs amis et convives pour leur faire découvrir les raisons de leur attachement à notre commune. En effet, ils ne sont pas originaires de la commune mais ils ont su se faire adopter et surtout s'intégrer. Grâce à leur gentillesse et leur empathie, ils font maintenant partie d'une Corrèze joyeuse et riche de traditions d'accueil.

Nous tenons à remercier l'équipe municipale pour son aide et soutien, et à lui redire que nous sommes toujours là pour aider à égayer la commune en organisant des animations ouvertes à tous.

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le 10 janvier 2026 avec la participation des représentants et d'autres membres d'associations qui participent aux marchés. Un bon retour de la saison avait déjà été enregistré par le conseil d'administration avant la fin 2025.

Nous sommes heureux de pouvoir continuer à faire de Monceaux-sur-Dordogne une étape incontournable des festivités estivales en Corrèze.

Comme nous le disons et le répétons, toutes les bonnes idées sont à prendre, soit pour améliorer la tenue des marchés soit pour organiser d'autres événements dans l'année. Toute personne voulant être bénévole et nous aider sera la bienvenue, qu'elle soit membre d'une association ou pas.

Un très grand MERCI à tous...espérant vous voir pour une nouvelle année d'animations

Contacts : Sylvain Roussel : **06 69 42 27 77** ou **06 71 26 25 74** ou **05 55 28 54 52**
email : g.amac@orange.fr





APE

Cette année, ce sont près de 40 élèves qui ont repris le chemin de l'école. Depuis septembre, les classes de petite et moyenne section sont venues compléter les effectifs.

L'APE a organisé une collation à la rentrée pour que tout le monde fasse connaissance.

Suite à l'assemblée générale, le bureau de l'APE a été renouvelé :

Présidente : **Lou Fialip**

Trésorière : **Lorraine Maugein**

Secrétaire : **Alisse Arqué**

Secrétaire adjointe : **Charlène Veyrine**

En novembre, c'est le traditionnel loto qui s'est déroulé dans la salle polyvalente avec toujours de très nombreux lots offerts par les commerçants et artisans d'Argentat et des alentours.

Puis, en décembre, le père Noël a rendu visite à nos petits élèves, chargé de cadeaux pour l'école et de délicieuses sucreries.

FAMILLES RURALES

L'année 2025 a permis de se retrouver tous les 15 jours, le lundi de 20h à 21h, pour danser avec Héloïse sur des musiques actuelles ; c'est un vrai plaisir .

Notre groupe de baladeurs a continué d'arpenter notre territoire .

Nous nous sommes défoulés sur les terrains multi-sports de la commune (padel, basket, pétanque...) en piquinant dans une superbe ambiance et sous le soleil.

Nous sommes allés en mars et en novembre à l'atelier des artistes à Saint-Mexant pour rire ensemble avec 2 pièces superbement interprétées. Et bien sûr, nous avons dîné ensemble, sur place en mars et à la Rôtisserie de Tulle en novembre.

Et le 6 avril, notre randonnée gourmande, toujours sous le soleil, a permis à une centaine de marcheurs de découvrir ou redécouvrir une partie de notre commune ; nous en profitons pour remercier Anne et Christian pour leur

hospitalité .

Un atelier décors de Noël a été organisé par Sylvie en décembre, sans oublier notre participation à 2 marchés des producteurs de cet été.

Que prévoyons nous en 2026 ?

Avant toute chose, notre atelier danse en ligne continue avec Héloïse ; si vous voulez essayer gratuitement, venez un lundi à 20h à la salle polyvalente : par exemple en février, le 2 ou le 16.



Notre assemblée générale aura lieu le 7 février, suivie d'une soirée MIQUE / PETIT SALÉ puis jeux de société. Il sera impératif de s'inscrire pour la soirée pour une question de logistique.

Le 7 mars : concert au Prisme d'Aurillac avec le spectacle GOLDMEN – concert 100% Goldman.

En avril : randonnée gourmande

Le 13 Juin : journée à Terrasson pour visiter les jardins de l'imaginaire et le musée du chocolat Bovetti.

Le 4 octobre : journée multi-sports et pique-nique.

Le 14 novembre : bowling et restaurant.

Et peut-être une soirée café-théâtre à l'atelier des artistes en décembre, pour bien finir l'année.

Si vous voulez soutenir le mouvement familles rurales, et en plus participer à ce programme 2026 : notre adhésion annuelle est de 26 € par famille, toutes nos sorties et activités régulières étant subventionnées par l'association à au moins 30 %.

Merci de nous contacter au: **06 23 42 11 72** ou par mail : mnfamillesrurales19@orange.fr

LA GYM

C'est une saison exceptionnelle ! A la rentrée, toutes les adhérentes de 2024/2025 ont repris les cours de gym, pas une seule ne s'est désistée. Nous avons même pu accueillir trois nouvelles et nous sommes donc 32 adhérentes, du jamais vu !

La plupart est assidue aux cours et nous nous retrouvons régulièrement à 22-25 présentes chaque mardi soir.

Que nous apprécions les séances très variées, toujours menées par Lise !

Pour notre sortie annuelle au printemps, nous cherchons déjà le restaurant qui aura une salle assez grande pour nous recevoir, avec nos conjoints invités aussi !

Le bureau reste inchangé pour la saison 2025/2026 :

Hélène Chibal : présidente, **Laurence Mas** : trésorière, **Anne du Pradel** : secrétaire.

Les cotisations sont les mêmes, 26€ par trimestre, soit 78€ l'année.

Nous souhaitons Bonne Année et Bonne Santé à tous. « Sportez-vous bien » !



Renseignements au **05 55 28 54 52** ou **06 41 38 05 59**

COMITÉ DES FÊTES

Fête de l'Ascension - Jeudi 14 mai 2026 à Monceaux

Le jeudi 14 mai 2026, le bourg de Monceaux s'anima à l'occasion de la traditionnelle fête de l'Ascension, organisée par le comité des fêtes. Cette journée festive et conviviale s'adresse à tous les habitants et promet de beaux moments de partage.

Les festivités débuteront dès le matin avec un vide-grenier, des jeux pour enfants, ainsi qu'un tournoi de pétanque l'après-midi. Les amateurs de sensations et de bonne humeur pourront également assister à la très attendue descente de caisses à savon, un temps fort de la manifestation.

Côté restauration, un repas sera proposé le midi, suivi le soir de planches apéro à partager entre amis ou en famille.

La journée se poursuivra dans une ambiance festive avec un bal le jeudi soir, animé par un DJ, pour clôturer l'événement en musique. Et bien sûr, quelques surprises sont encore à venir !

Afin d'assurer le bon déroulement de cette journée, le comité des fêtes lance un appel aux bénévoles. Toute aide est précieuse, que ce soit pour l'installation, l'organisation, l'encadrement des animations ou le rangement. Même une participation ponctuelle est la bienvenue.

Les personnes souhaitant s'impliquer ou obtenir des informations complémentaires peuvent contacter le

comité des fêtes au **06 11 63 11 78**

Le comité des fêtes remercie chaleureusement l'ensemble des bénévoles et des habitants pour leur soutien et espère vous retrouver nombreux le 14 mai 2026 pour célébrer ensemble la fête de l'Ascension à Monceaux.

CANTABILE

Pour terminer une année 2025 bien remplie, l'ensemble CANTABILE s'est associé aux activités de la ville d'Argentat-sur-Dordogne, ville ambassadrice 2025 du Téléthon, en participant au festival des chorales, dans la salle des confluences, le dimanche 30 novembre.

Nombre d'entre nous étaient présents au brise-pieds géant du 06 décembre.

Le dimanche 14 décembre, l'ensemble CANTABILE a présenté dans l'église de Monceaux-sur-Dordogne un concert de Noël joyeux, décoré (merci aux choristes) et chauffé grâce à l'aide de Christian DU PRADEL.



La participation à ce concert de quelques enfants du village, Aïcha, Charline et Jade, a été très appréciée. Nous les remercions de nouveau.

L'assemblée générale de l'association CANTABILE est fixée au jeudi 15 janvier 2026 à 16h30 dans la salle polyvalente de Monceaux.

Contact : Maryse SIMERAY 06 89 91 91 97

MONCEAUX-sur-DORDOGNE

Dimanche
14
décembre

15h30
Eglise

CONCERT
de **NOËL**
2025
Chansons françaises

Avec l'Ensemble CANTABILE *Entrée libre*
et les enfants du village *participation*
au chapeau

Organisation : Association Cantabile de Monceaux-sur-Dordogne
IPNS : Ne pas jeter sur la voie publique

L'OUSTAL

L'assemblée générale du 6 novembre nous a permis de faire le point sur les activités de votre tiers lieu :

Le salon de thé, ouvert depuis fin avril du lundi au samedi midi, a permis de servir près de 700 personnes de mai à septembre. Nous avons pu louer 35 fois nos vélos électriques alors même que la météo et la saison touristique écourtée ne nous ont pas aidés.

En 2025, **les ateliers** mis en place en 2024 ont continué : danse trad, couture... Nous avons accueilli Dorian pour ses ateliers dessin pour enfants et pour adultes mais également l'atelier chant animé par Marie Laure Fraysse. Une veillée sur le thème du Loubérou a été organisée, ainsi qu'un après-midi « à l'école d'autrefois », un autre sur « la fuite du temps » etc.

Le circuit court a continué, mais nous souhaitons retravailler en conseil d'administration ce projet pour 2026.

Nous participons toujours à **Guid'asso** : animation par Arthur « d'apéros assos » avec Laura de la communauté de communes et accueil de la fédération des associations laïques (FAL) pour un atelier fresque du bénévolat.

L'oustal est toujours à la disposition des associations pour répondre à leurs questions et les orienter pour des résolutions de problèmes administratifs, de gestion...

Pour **France Services**, Marlène, qui participait depuis décembre 2023, avec les secrétaires de mairie, à la gestion des demandes, a voulu voler vers d'autres horizons depuis fin décembre. Arthur a repris le flambeau pour le même nombre d'heures et participera à la formation proposée par l'ANCT en mars et avril.

Merci à Marlène pour son implication ; nous lui souhaitons de trouver une autre activité dans laquelle, nous le savons, elle sera tout aussi impliquée.

Pour 2026, voici les projets envisagés suite à l'envoi d'un sondage aux adhérents et sympathisants : atelier généalogie – atelier vannerie – reprise de l'éveil musculaire en piscine – yoga et gym sur chaise – concerts ...

Enfin, nous allons continuer d'avancer sur le sujet de la **MOBILITÉ**.

À cet effet, **LE SONDAGE DONNÉ AVEC CE BULLETIN EST TRÈS IMPORTANT.**

Il est déjà certain que nous allons mettre en place, en mars, une **JOURNÉE VÉLOS** avec un atelier réparation et un atelier remise en selle et balades.

Nous réfléchissons en outre à la mise en place de location longue durée pour une partie de nos vélos électriques, en plus de la location estivale.

Nous vous proposons de répondre au sondage joint à ce bulletin pour lancer la mise en place du TUS (transport d'utilité solidaire) et ainsi aider à diminuer les problèmes de mobilité pour TOUS LES ÂGES, pour les trajets de la vie quotidienne.



Le fait d'avoir un salarié dans notre structure ne peut que faciliter la coordination d'un tel projet mais nous avons besoin de vous, pour conduire ou être conduit... ou pour envisager d'autres moyens : voiture en libre-service – covoiturage – navette.....

Nous attendons donc vos réponses et suggestions. N'oubliez pas que par téléphone ou en passant au salon de thé, Arthur vous accueillera.



Contact : **07 57 17 14 55**



Clafoutis aux cerises (Marie - Laure)

Ingrédients (pour 4 personnes) :

- 4 œufs
- 2 verres de sucre
- 2 verres de lait
- 2 verres de farine
- 1/2 paquet de levure
- 125 g de beurre
- 1 sachet de sucre vanillé
- cerises



Préparation

- Faire fondre le beurre dans un verre de lait
- travailler ensemble les jaunes d'œufs, le sucre et la farine
- ajouter le lait, le beurre fondu puis la levure et le sucre vanillé
- incorporer avec précaution les blancs montés en neige
- garnir le fond du moule avec les cerises puis couvrir avec le mélange
- cuire au four moyen (th 5/6) pendant environ 40 minutes

Cheese cake speculoos (Marie)

Ingrédients

Crème cheese

- 300 g de philadelphia
- 500 g de mascarpone
- 360 g de crème liquide entière
- 1 cuiller à café de vanille liquide
- 50 g de sucre glace
- 200 g de pâte de spéculoos

Base

- 150 g de biscuits spéculoos
- 75 g de beurre fondu

Glaçage

- 200 g de pâte de Spéculoos
- 3 biscuits Spéculoos

Préparation

- Disposez les biscuits dans un sac et écrasez-les à l'aide d'un rouleau ou mixez-les grossièrement. Puis mélangez-les au beurre fondu.
- Sur une plaque munie d'un papier sulfurisé, placez un cercle de 24 cm de diamètre. Disposez du papier cuisson autour puis versez les biscuits concassés. À l'aide d'un verre, pressez fortement puis réservez au frais.
- Dans une cuve bien froide, versez la crème, le mascarpone, le philadelphia, le sucre glace et la vanille. Puis fouettez le tout pendant quelques minutes. La préparation doit doubler de volume et épaissir.



- Faites légèrement fondre la pâte de spéculoos dans un bol au micro-ondes par tranche de 5 secondes. Attention cela fond très vite. Puis versez la pâte spéculoos dans la crème cheese et mélangez délicatement.
- Sortez le moule puis versez la crème dans le fond du moule et étalez-la. Tapotez le dessous du moule afin de tasser la crème. Réservez 24 heures au frais.
- Faites fondre la pâte de Spéculoos au micro-ondes quelques secondes puis sortez le gâteau et versez la pâte. Écrasez les biscuits puis décorez les contours du cheesecake. Réservez 10 minutes au frais pour que le glaçage fige et dégustez bien frais.



La balade mystérieuse



Principe :

Les lecteurs partent en balade imaginaire dans la commune.

À chaque étape, un indice permet de deviner un lieu réel de Monceaux-sur-Dordogne.



Comment jouer ?

Lisez les indices et notez le nom du lieu correspondant.



Étape 1 :

Je suis un endroit où l'on se rassemble pour décider, informer et célébrer. Je ne bouge pas, mais les idées y circulent. Qui suis-je ?

Réponse 1 :



Étape 2 :

J'entends l'eau couler depuis toujours. Je sépare parfois, mais je relie surtout. Mon nom est dans celui du village.

Réponse 2 :



Étape 3 :

Je prends de la hauteur pour mieux observer. Autrefois stratégique, aujourd'hui paisible, je veille sur la vallée.

Réponse 3 :



Étape 4 :

On y vient pour acheter, discuter, partager. Les producteurs locaux y sont rois, et l'ambiance y est toujours chaleureuse.

Réponse 4 :



Question bonus :

Quel est le point commun entre tous ces lieux ?

Réponse bonus :



ETAT CIVIL

DECES 2025

ARRESTIER Hervé	Le Bourg	décédée le	12/07/2025
FÉRAL Gabrielle née DUNETON	Saulières	décédée le	23/07/2025
FOUSSAT Danielle	Saulières	décédé le	29/07/2025
FRUTIERE Paulette née MESPOULET	Laborie	décédée le	12/10/2025
BEFFARE Georgette née DICHAMP	Saulières	décédée le	18/10/2025
FÉRAL Alain	Saulières	décédée le	02/11/2025
FAURE Odette née POUJADE	Le Bourg	décédée le	04/11/2025
GRIVEL Bernadette (Conseillère Municipale)	Moustoulat	décédée le	11/11/2025
DOM Paulette née VIDAL	Escourbaniers	décédée le	15/12/2025
TEIL Hubert	Moustoulat	décédée le	31/12/2025

MARIAGES 2025

DESTAMPES Samuel

Et Le 12 Juillet 2025

VERVOUX Elodie, Elisabeth, Anne, Odette

ROCHETTE de LEMPDES Paul Marie Laurent Alexis

Et Le 18 Juillet 2025

CHASSAING Zoé, Marie, Sabine

FOURNIER Grégory, Jean, Maurice

Et Le 07 Août 2025

BOUCHINDOMME Maria Thérèse Andrée

MANUBY Sébastien Frédéric

Et Le 06 Septembre 2025

TRÉMOUILLE Aurélie Audrey

NAISSANCES 2025

Amy Claudia Theresa MARTIN

Le 24 Juillet 2025

De Jayson Ivan Claude MARTIN
et de Naomi Stéphanie Danielle GILCHER
Domiciliés Chemin de Labrot - Vergnolles